

AFFAIRE N°40 - Achèvement du terrain de foot-ball de Saint-François - Consignation de l'indemnité d'expropriation due à Monsieur THEODORA Henri-Raymond.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de l'achèvement du terrain de foot-ball de Saint-François vous m'avez autorisé, par délibération en date du 5 décembre 1978 (affaire N°31), à engager la procédure d'expropriation contre Monsieur THEODORA Henri-Raymond, propriétaire d'une parcelle de 1 700 m2 n'ayant pu être acquise à l'amiable.

La procédure s'est traduite par une ordonnance d'expropriation prononcée le 24 août 1979 par Monsieur le Juge de l'Expropriation du Département de la Réunion.

Compte tenu de l'urgence qui s'attache à la prise de possession de ce terrain et du désaccord manifesté par Monsieur THEODORA sur les offres qui lui ont été faites, je vous demande, de bien vouloir m'autoriser, en attendant la fixation de l'indemnité définitive, à consigner auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations la somme de 25 415 francs représentant le montant de la dernière offre de la commune à l'exproprié, telle qu'elle a été annexée à la lettre de saisine du Juge de l'Expropriation.

Aux termes de l'article L 15-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, la prise de possession pourra intervenir dès l'expiration du délai d'un mois suivant la date de la consignation.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ABSTENTION : 1 (Madame André PAYET)

Vu st Denis le 5.11.79. Pour le Préfet, le P.C.C.C. Pour le Préfet le Chef du Bureau Délégué signe : Jacques LACOSTE
Adopté à la majorité. Secrétaire Général s : Patrice MAONIER

x

x